

Zeitschrift:	Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires
Herausgeber:	Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Band:	72 (1930)
Heft:	6
Artikel:	De l'examen de détail du cheval [suite et fin]
Autor:	Ramelet, A.L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-590053

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vermieden werden, übrigens auch für Blasenspülungen – Helmintol per os und Urotropin i./v. Trotzdem das Leiden offenbar schon lange bestand, verschwanden sämtliche Erscheinungen, die ammoniakalische Harngärung sowie die dunkelrote Farbe des Urins sogar auffallend rasch, so dass der Patient heute geheilt und voll arbeitsfähig ist. Die beiden andern Patienten, die erwähnten Wallache, kamen zur Schlachtung. Die operative Behandlung solcher kastrierten, männlichen Pferde ist selbstverständlich mit bedeutenden Schwierigkeiten und Risiken verbunden.

Was die chemische Zusammensetzung der Steine betrifft, handelte es sich in allen unseren Fällen zur Hauptsache um Ca-Carbonat-Steine.

De l'examen de détail du cheval.

Causerie présentée à la réunion de la „Société des vétérinaires vaudois“
le 30 juin 1929 à Vevey

par le Colonel vétérinaire Dr. A. L. Ramelet, Eerne.

(Suite et fin)

Examen de détail.

Le temps jugé nécessaire pour l'examen de détail et la rédaction du verbal d'un cheval présenté à une commission, ne saurait être fixé en minutes; il dépend en effet de circonstances diverses, celles en premier lieu résultant des difficultés rencontrées par l'examen même, puis celles relevant de la rapidité avec laquelle les secrétaires rédigeront les verbaux, qui, disons-le de suite, doivent être bien lisibles et exempts d'abréviations, celles-ci donnant lieu assez souvent dans la suite, à de fausses interprétations ou à des erreurs de copies s'il s'agit d'établir un extrait de verbal pour un cheval évacué sur une infirmerie, permutant dans un autre cours ou venant à succomber.

Vouloir comme certains le préconisent, fixer le temps nécessaire à la taxation de 50 ou 60 chevaux avant d'avoir commencé les opérations, n'a aucune raison d'être et ne peut que favoriser la superficialité du travail; il suffit de se dire qu'il faut veiller à profiter au mieux du temps dont on dispose sans rien négliger pour assurer l'exécution d'une tâche aussi exacte que possible. Pour cela, la coopération constante et l'aide mutuelle qu'auront à cœur de se donner les experts en seront les meilleurs garants. Il est évident que ce travail fait à deux, diffère quelque peu de celui auquel un praticien est astreint

lorsque son expérience et son savoir sont requis pour l'achat d'un cheval. En pareil cas, il s'agit de l'examen d'un seul cheval ou peut-être de deux au plus, opération pour laquelle on dispose le plus souvent d'un temps moins limité. Etre tenu de taxer un nombre de chevaux important dans un milieu encombré, mouvementé et souvent bruyant, exige une tension d'esprit qui ne peut se prolonger indéfiniment sans altérer les facultés d'observation dont il faut faire preuve. Longtemps on ne paraissait pas vouloir s'en rendre compte et l'époque n'est pas encore très éloignée où les commissions avaient 100 à 120 chevaux et même plus à taxer dans une seule séance. Ce travail trop considérable ne pouvait s'effectuer qu'au détriment du bon résultat des opérations. Pour bien faire, il faut par conséquent ménager ses forces en s'abstenant d'allées et venues inutiles autour des chevaux; les examiner de tous côtés étant cependant nécessaire, il faut avoir une méthode de travail bien arrêtée, permettant de ne pas revenir sans raison sur ce qui est censé être déjà examiné. Comme pour toutes les règles il y a des exceptions à cela néanmoins il est certain que l'expert opérant posément en se contentant de faire le tour du cheval une seule fois, tout en examinant soigneusement chaque région, l'une après l'autre, exécute un meilleur travail que celui obligé pour cela, d'en faire plusieurs fois le tour. Il est bon aussi de se souvenir qu'il n'est pas du tout nécessaire pour qu'un verbal soit bien rédigé de mentionner toutes les tares imaginables. S'il se rencontre peu de chevaux qui en soient absolument exempts, il en est néanmoins bon nombre qui en ont relativement peu. Il ne faut pas surtout s'attacher à relever des futilités, mais seulement à noter ce qui a de l'importance, en tenant la balance égale entre les intéressés. Autant il serait blâmable d'inscrire des tares dont l'existence est douteuse, autant il en serait de même, de ne pas relever ce qui mérite de l'être.

Comme nous l'avons déjà relaté, un espace suffisant doit permettre aux experts de se mouvoir avec aisance autour des animaux. Il est bon de se souvenir encore, que la façon d'approcher un cheval inconnu n'est pas indifférente, elle doit être empreinte de résolution bien arrêtée en évitant tout geste inutile. On se gardera de le faire par derrière ou de côté, si l'on n'est pas placé pour le moins à hauteur des épaules surtout du côté droit, opposé à celui d'où le conducteur le tient en mains. Dès que l'on se trouve à sa proximité immédiate, il faut entrer en contact direct avec lui, soit que l'on se dispose à faire soulever l'un des pieds

ou que l'on veuille palper une région, afin de s'assurer de son intégrité. En procédant de cette manière, le contact direct permet de saisir ou d'apprécier les impressions que l'animal ressent assez tôt pour se garer si cela devient nécessaire; un certain doigté est tout naturellement indispensable; il en est de même pour approcher le cheval par devant pour l'examen des yeux ou de la bouche, certains chevaux ayant l'habitude de frapper volontiers des pieds de devant les personnes inconnues les approchant. Il faut le faire en diagonale, du côté gauche, où se tient le conducteur, on se gare ainsi jusqu'au moment où l'on est fixé sur leur caractère et l'on évite des coups souvent dangereux. D'ordinaire le sujet à taxer, est amené devant la commission puis placé de telle façon qu'une lumière trop vive ne vienne pas lui frapper directement les yeux, sous un auvent si possible. Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'ensemble, l'expert chargé du signalement s'en approche comme nous l'avons dit, prend contact avec lui, en saisissant l'un des montants de la bride ou du licol, puis il indique l'âge après avoir soulevé d'une main la lèvre supérieure d'un côté et introduit l'extrémité de deux doigts de l'autre main sur les barres, pour provoquer le desserrement des mâchoires. Lors des taxations il serait bon d'avoir à sa disposition un essuie-mains, si l'on veut éviter de salir son uniforme ou d'avoir à s'essuyer les mains n'importe où après avoir vu la bouche de chaque cheval. Lorsque le froid est vif il n'est pas agréable non plus de rester des heures durant les mains mouillées ou souillées de salive et de mucosités. Les anomalies de la table dentaire, usure irrégulière, dents fracturées, résultats de manœuvres frauduleuses sont à relever à ce moment-là, conservées en mémoire ainsi que toutes les tares que l'on aura pu constater sur l'appareil oculaire ou la tête en général si elles n'excluent pas d'emblée le cheval du service, puisqu'elles ne doivent être dictées qu'avec le reste du signalement une fois que l'allure et le flanc auront été examinés. Il est bien évident, si pour une tare grave, *tiqueur*¹⁾ avéré par exemple, âge insuffisant ou trop avancé, auge glandé, cécité ou *borgne*¹⁾ avec sus-

¹⁾ Bien que *tiqueur* ou *borgne* soient prévus par les règlements pour motiver l'exclusion du service, des exceptions à ce sujet peuvent être admises lorsque l'état général et l'embonpoint d'un cheval *tiqueur* paraissent normaux ou que chez un cheval *borgne* les lésions de l'œil atteint accusent des symptômes chroniques nettement organisés et que le congénère soit absolument sain.

En pareille occurrence, si le cheval est admis pour le service, après avoir noté le vice ou la tare, une réserve expresse s'impose, par exemple: (sans

picion de l'augmentation du mal sur l'œil encore apparemment sain pour un cheval de selle, vice ou tares motivant sans autre l'exclusion du service, que l'expert l'annonce de suite pour ne pas perdre un temps précieux ce qui n'a pas de raison d'être lorsqu'il s'agit d'une simple usure irrégulière de la table dentaire ou de la constatation d'une kératite sans importance.

Avoir bien en mémoire ce que l'on vient d'observer est absolument nécessaire, si l'on veut éviter, le signalement une fois dicté, quand l'expert chargé des tares et défauts entre à son tour en action de ne pas omettre de les lui indiquer. Ceci est malheureusement trop souvent le cas et a pour la suite des conséquences parfois assez sérieuses. C'est pour les éviter que le premier expert ne doit pas se désintéresser du travail fait par son jeune camarade à qui une expérience suffisante peut encore faire défaut, ceci prouve une fois de plus combien est nécessaire la collaboration mutuelle des experts pendant toute la durée des opérations.

L'examen auquel l'appareil oculaire doit être soumis ne saurait être considéré comme très précis, puisqu'il n'est pas possible de l'exécuter au moyen de la lampe et de l'ophtalmoscope, comme il est indiqué de le pratiquer toutes les fois qu'il s'agit d'un achat, si l'on ne veut pas être exposé à commettre des erreurs graves.

Pour les estimations relatives aux chevaux de service, la nécessité oblige à se contenter de l'examen praticable en plein air, aussi est-il indiqué de le compléter ensuite, toutes les fois que des raisons en indiquent l'utilité et cela sans retard dès les premiers jours du service. L'expert doué d'une bonne vue peut cependant reconnaître à ce simple examen, bon nombre des affections auxquelles l'appareil oculaire est exposé. La comparaison entre ses rapports de grandeur, d'ouverture, de convexité, de limpidité, de tension est à recommander; toute phobie, comme toute sécrétion anormale doit être tenue pour suspecte, de même toute dépilation au-dessous de l'angle nasal de l'œil se prolongeant en pointe vers le bas. Il en est de même des cicatrices siégeant sur les paupières ou sur l'arcade orbitaire. Les yeux ont-ils été reconnus sains, il faut passer à l'examen des oreilles, paralysies de la conque, stigmates de réforme sur la

garantie pour complications résultant de coliques ou récidive d'inflammation oculaire).

Le nombre insuffisant des chevaux de service dont nous pourrons parfois disposer, justifie ces dérogations à la règle.

gauche, puis à celui du front et du chanfrein; traces de trépanation des sinus, fractures, etc. On continue ensuite car celui des voies respiratoires, jetage de différente nature, cicatrices ou ulcères sur la pituitaire. Il est indiqué avec l'index de la main gauche étendu, de relever le bord supérieur du naseau du même côté pour procéder à son exploration dans les meilleures conditions possibles, le pouce y coopère en dépliant entièrement la fausse narine, cette région pouvant être le siège de lésions suspectes en cas de morve par exemple, on opère de même à droite. La voûte d'un des naseaux est quelquefois légèrement distendue par un kyste sébacé particulier, assez volumineux pour gêner dans certains cas, le jeu de la respiration. Celui des naseaux est aussi à observer, il est très accusé dans l'emphysème pulmonaire. Les lèvres peuvent être le siège de cicatrices résultant de l'usage répété ou immoderé de moyens de contention pouvant déterminer des paralysies de ces organes ou laissant tout au moins si ce n'est pas le cas, suspecter le bon caractère du sujet. Ceci terminé, la région de l'auge est soigneusement explorée, cicatrice, engorgement ou induration qui nuisent à la sécheresse sont à retenir; le bord du maxillaire inférieur sera palpé sur toute son étendue, des hypertrophies, des tumeurs, des fistules dentaires ou du canal de Sténon peuvent s'y rencontrer. Les régions de la parotide et de la nuque doivent aussi retenir l'attention, stigmates d'abcès, traces de frictions, struma, puis à la nuque, tumeurs ou blessures consécutives à un mal de taupe ou à l'emploi d'un collier antitiqueur. Les chevaux dont l'attache de la tête avec l'encolure paraît trop faible, grêle et comme étranglée sont souvent suspects de cornage. Il y a lieu aussi de contrôler l'intégrité de la jugulaire, de s'assurer qu'elle ne porte pas des cicatrices de saignées, ni des symptômes de phlébite consécutive à cette opération, puis que le bord trachélien n'accuse pas des indurations ou des nodosités résultant d'injections intratrachéales ou même des cicatrices de trachéotomies, ni le larynx des traces de l'opération du cornage. Au poitrail se rencontrent parfois des traces de sétons.

Tout cet examen doit se faire rapidement et le temps à y consacrer ne pourra guère excéder celui nécessaire à l'observation des marques distinctives et particulières présentées par la tête. Avant de quitter le cheval, il est encore recommandé de contrôler l'état du cœur en approchant simplement la main en arrière du coude gauche. Comme il ne s'agit pas en l'espèce de poser un diagnostic précis sur une affection cardiaque, mais

de s'assurer simplement de la régularité du rythme de l'organe, cette simple constatation peut suffire, on profite pendant ce temps-là aussi, pour jeter un regard sur le flanc afin d'avoir un moyen de comparaison, le cheval n'ayant pas encore été présenté à l'allure du trot, il faudra revoir ce point-là après cet exercice.

Il s'agit encore de juger, le type, le degré de sang, le tempérament et les allures. Pour cela le cheval est mis en mouvement à l'allure du pas tout d'abord, pour permettre d'évaluer l'étendue de chaque foulée et le jeu des boulets, c'est-à-dire leur degré de descente, ensuite seulement on passe à l'allure du trot. A ce moment les experts doivent s'abstenir de claquer de la langue ou de frapper des mains pour déclencher cette allure, comme on le remarque quelquefois encore, ceci ne convient pas à la tenue qu'ils doivent observer et n'est du reste pas de leur ressort mais bien de celui du fournisseur s'il le juge utile; il en est de même des attitudes fort peu esthétiques prises parfois par certains experts pour juger un jarret ou se renseigner sur les dessous du tronc par exemple. Il n'en faut pas plus à l'observateur avisé pour se rendre compte de la valeur et de l'habileté de l'expert. Si ce dernier est obligé parfois de se baisser, soit pour palper une forme cartilagineuse, un jarret ou n'importe quelle induration suspecte sur un membre postérieur, il doit veiller à ce que ses mouvements soient empreints de souplesse et d'aisance, s'il ne veut pas s'exposer à paraître ridicule.

Pour toiser un cheval on a l'habitude de le faire au jugé ou au ruban métrique. Si à ce propos, l'expert sachant qu'il a le menton à hauteur de 1,55 cm l'approche trop près du garrot et qu'à ce moment le cheval lui écrase le pied gauche, soyez persuadés que le public assistant aux opérations lui témoignera fort peu de commisération, il en sera de même si pendant qu'il maintient sous son pied l'extrémité du ruban métrique pareil incident se présente. Lorsqu'il s'agit de toiser un cheval à la canne hippométrique, certains experts s'approchent de lui la canne haute, la potence faisant sur l'animal l'effet de la mèche d'un fouet rend tout naturellement l'animal craintif et l'incite à se dérober, alors qu'il est si simple, la canne sortie à hauteur convenable, de la dissimuler en partie à droite du corps et de s'approcher ainsi tranquillement du cheval pour le flatter de la main libre à l'en-colure, ce qui permet de placer sans grande difficulté ensuite, l'extrémité inférieure de la canne en bonne place sur le sol, puis en lui imprimant un mouvement de rotation sur elle-même,

d'en amener la potence sur le garrot. L'abaisser à bonne hauteur s'opère ensuite aisément; pour en lire les indications il faut s'éloigner suffisamment du cheval avant de la relever à hauteur des yeux, on évite ainsi de l'effrayer et peut-être en certains cas, d'être frappé par lui. Combien sont-ils ceux à même d'exécuter correctement cette petite manœuvre avec un jeune cheval nerveux ou encore peu habitué à l'homme? Après cette petite digression revenons à notre exposé.

Quand le cheval a marché à l'allure du trot 50 à 80 mètres environ en ligne droite en s'éloignant des experts ce qui leur permet de juger de la correction de l'allure, surtout pour les membres postérieurs, on le fait revenir. Le moment où il opère sa conversion doit être observé avec soin car il est très favorable pour juger de la franchise et de la liberté des mouvements. Rien n'est plus propice pour dévoiler de la douleur ou de la gêne dans le sabot ou dans une articulation, que les tournés sur place. Si le patient souffre de maladie naviculaire récente ou de bleime de la paroi par arrachement, l'appui caractéristique que le cheval accuse en tournant en autorise la suspicion, il en est de même lorsque les jarrets souffrent d'éparvins, le harper dans les conversions sur place, s'accuse dans presque tous les cas.

Le retour se fait au trot ce qui permet de juger de la correction de l'allure des antérieurs et de voir si les membres se couvrent; il faut aussi observer le cheval en le faisant passer devant soi pour se rendre compte du terrain qu'il embrasse, si c'est possible.

Remis en place, le cœur et le flanc sont contrôlés, puis s'il y a accord dans le jugement des experts, le cheval est alors accepté ou non. Si c'est la première de ces alternatives qui est prise en considération, le signalement est dicté avant de passer aux tares et défauts.

Après avoir éventuellement relevé les numéros matricules des sabots, on dicte le sexe, la race, l'âge et la taille, puis on continue par les marques particulières de la tête, des membres et du corps pour terminer par celles qui sont accidentnelles.

Nous avons déjà relevé ce qu'il fallait observer à la tête, nous n'y reviendrons pas. L'expert auquel est dévolue la tâche de reconnaître les tares et défauts, se place à son tour devant le cheval assez loin cependant pour pouvoir se rendre compte de son ensemble sans s'interdire pour cela de se rapprocher chaque fois qu'il le jugera bon pour s'assurer d'une particularité, la pal-

per, en faire la comparaison si elle existe sur une région permettant ce contrôle.

L'examen de la tête et de l'encolure terminés, il faut passer à celui des membres vus de devant. En les comparant l'un à l'autre, on juge de leur aplomb, puis de leur écartement qui influe sur le développement de la poitrine que l'on apprécie en se portant légèrement de côté. Elle doit être bien descendue et profonde chez tous les animaux destinés aux allures rapides, et n'accuser qu'un ovale moyen. Les côtes trop fortement incurvées sont un défaut, non seulement elles nuisent à la vitesse, mais elles ne permettent pas une bonne attache de l'épaule qui ne peut s'y appliquer dans toute sa longueur.

Les genoux dont la face antérieure doit être développée en hauteur comme en largeur, peuvent présenter des cicatrices provenant de chutes, des hygromas, des osselets. Immédiatement au-dessous, à la face interne par suite de heurts répétés lorsque le cheval billarde, apparaissent des tumeurs plus ou moins dures, des cicatrices, des suros dont les conséquences donnent souvent lieu à des boiteries rebelles. Sur les canons ils se font remarquer soit à leur face interne, soit à l'externe sous les aspects les plus variés. Les premiers sont les plus à redouter puisqu'ils résultent d'une allure défectueuse et suivant leur lieu d'élection la gravité de la tare est variable. Ceux de la face externe dus à des coups sont moins à redouter, s'ils ne sont pas placés en arrière puisqu'ils ne donnent pas lieu à des récidives et ne gênent pas le jeu des tendons. Ceux de la face antérieure sont parfois assez volumineux pour froisser le tendon de l'extenseur; ils résultent chez les chevaux de selle de heurts survenus au passage des murs par exemple. Il n'est pas rare non plus qu'ils puissent causer des dommages tels, que la réforme du sujet devient nécessaire.

Comme les genoux les boulets doivent être bien formés, nets, secs, exempts de cicatrices sur le côté interne par suite d'atteintes dans l'allure (cheval qui se coupe), ou au-dessous de la face antérieure en forme d'épis, résultant de chutes répétées en cas d'immobilité. De devant on constate parfois sur le boulet au côté externe le plus fréquemment, une déformation dûe à des tiraillements dont les grands sésamoïdes ont souffert, c'est une tare grave dont la récidive est à craindre. Les molettes sous toutes leurs formes peuvent aussi le tarer, leur consistance en indique le degré de gravité aussi la palpation en est-elle parfois justifiée. S'il est bon de ne pas toucher à tout propos dans l'exa-

men du cheval, il est néanmoins indiqué de se souvenir qu'il y a des raisons de le faire dans bien des cas.

Les paturons doivent être nets, ils sont fréquemment le siège de formes phalangiennes, coronaires et cartilagineuses dont les suites peuvent provoquer des boiteries incurables. La région où se développent les formes cartilagineuses, doit être palpée afin de s'assurer de la consistance du cartilage, elles passent souvent inaperçues, sont cependant très à redouter vu les boiteries rebelles qu'elles déterminent, on y procède après l'examen du membre vu de profil, lorsqu'on fait soulever le pied pour juger le sabot. Vu de face ce dernier ne doit accuser aucune atteinte au voisinage de la couronne, ni seimes. Les deux sabots doivent être pareils, en largeur, en hauteur, de même en ce qui a trait à la direction de leurs parois, elles ne doivent pas accuser de cercles divergents en talons, ni présenter de cicatrices d'avalures ou de fourmilières. Agir ici par comparaison, est absolument indiqué. Tout ce qui se rapporte à l'aplomb du membre en entier a de même lieu d'être considéré en détail pour chaque région. Ceci exécuté, l'expert se déplace un peu sur le côté et jette un coup d'œil sur la face interne du membre postérieur correspondant, bien que l'examen de l'antérieur vu de profil ne soit pas encore terminé. En le faisant nous ne passons pas „du coq à l'âne“, mais nous suivons aux opérations comme elles doivent se dérouler en réalité.

Ce coup d'œil a pour but de se rendre compte, de l'état du jarret à sa face interne. La question de l'examen de cette région, en ce qui se rapporte aux éparvins, semble pour beaucoup être un vrai critérium, révélant toute l'incertitude dont ils peuvent faire preuve et leur peu de compétence en matière hippique. Il semble utile d'en discuter afin de se faire une opinion sur ce qu'il y a lieu de faire en pareille occurrence.

Souvenons-nous que toutes les articulations du cheval correctement bâti, doivent être fortement développées, c'est-à-dire offrir des points et des surfaces de réunion solides et larges, il les faut donc étendues dans tous les sens nettes et sèches. Celles qui ont un aspect empâté ou ne se détachent pas franchement des autres régions du membre, si elles ne sont pas déjà tarées par des exostoses, n'en seront pas moins faibles et médiocres. En conséquence il est parfaitement erroné de vouloir considérer toute saillie osseuse quelque peu développée, comme une tare dont il faut se défier. Le jarret sec, fouillé, bien sculpté, étendu dans tous les sens, sera un bon jarret, celui qui est grêle, étroit,

plat, noyé ou empâté, accuse le contraire. De plus en ce qui se rapporte tout particulièrement à l'éparvin, il est avéré que ceux qui se développent en avant à la face antéro-interne, sont seuls susceptibles d'être considérés comme dangereux quand ils intéressent les cunéiformes, le scaphoïde et l'astragale; ceux placés plus en arrière sur le métatarsien rudimentaire ou sur la tubérosité supérieure de l'os principal du canon, sont le plus souvent inoffensifs. La place d'où on peut le mieux les observer se trouve à environ 50 cm à côté de l'épaule correspondante au membre que l'on veut examiner. Si de là rien ne paraît anormal, que la courbe de la ligne soit régulière, il n'y a aucun doute, le sujet n'a pas d'éparvin. Vouloir découvrir cette tare en se plaçant face au cheval et en examinant ses jarrets entre les membres antérieurs, oblige non seulement à prendre une position ridicule, mais ne peut fournir aucun résultat utile. Observer l'aplomb du membre par rapport à l'axe du corps est indispensable, pour éviter des erreurs d'appréciation. En outre la comparaison des deux jarrets s'impose si le profil interne est le même des deux côtés et que les jarrets ne soient pas mal conformés, c'est-à-dire ni trop droits, ni trop coudés, ni faibles ou courts ou étranglés, on peut être assuré qu'il n'y pas d'éparvin, quand par contre l'exostose n'est apparente que sur un des jarrets, nettement visible de l'endroit précédemment indiqué placé bien en face du membre, il faut examiner le cas de près avant de se prononcer.

Il est des races de chevaux, l'irlandais par exemple, qui pour certains ont tous les jarrets tarés d'éparvins; il est vrai que si pour bon nombre, leur conformation générale pourrait être recherchée meilleure, vu que beaucoup sont coudés, il n'en reste pas moins indéniable que la boiterie de l'éparvin n'est pas fréquente chez ce cheval. Dans tous les cas douteux il ne faut pas négliger de s'assurer par le toucher de ce qu'il en est réellement, inutile de rappeler que le trajet de la veine saphène peut parfois induire en erreur le débutant, si l'on omet cette précaution. Pour toucher la région du jarret, il faut tout d'abord faire lever un pied de devant après avoir équilibré le sujet du mieux possible sur les deux membres postérieurs. Si c'est sur le droit que l'on veut opérer, il est indiqué de prendre appui de la main gauche sur la hanche, puis de descendre avec la droite le long du membre pour de là gagner peu à peu le jarret. L'inverse a lieu pour l'autre jarret. Pour confirmer son diagnostic, on peut encore soumettre le cheval à l'épreuve de l'éparvin. Comme le développement de cette tare n'est pas seulement localisé à l'excroissance osseuse

visible extérieurement, mais que la texture de l'os coopère aussi dans sa profondeur à cet état pathologique, il est recommandé si la tare provoque une gêne de l'allutre tant minime soit-elle, de faire preuve d'une certaine circonspection dans le jugement s'imposant en pareil cas; les boiteries causées par l'éparvin étant toujours sérieuses, de longue durée et maintes fois incurables.

Il est bon avant de quitter la place choisie pour reconnaître cette tare, si elle existe, de jeter encore un regard sur la ligne du dessus, encolure, dos, rein, croupe pour en juger le degré de correction, de fermeté, de largeur, surtout pour le rein et son attache. Ceci permet aussi de s'assurer que la base de l'encolure, le garrot, la dépression en arrière de la région supéro-postérieure de l'épaule, celle au sortir du dos sur la convexité supérieure des côtes, les lombes, ne portent pas de cicatrices, d'adhérences avec les tissus sous-jacents, ni d'induration ou même des décollements résultant des pressions diverses causées par le harnachement et qui toutes peuvent récidiver facilement et donner lieu non seulement à des blessures graves, mais provoquer l'indisponibilité complète et mener ensuite à la réforme.

Revenons maintenant à l'examen du membre antérieur droit vu de profil. Comme il ne s'agit pas ici de faire un exposé complet d'extérieur, instruction connue des intéressés, nous porterons plus particulièrement notre attention sur les tares que l'on peut y rencontrer et qui doivent être consignées au verbal. Nous savons que les leviers représentés par les membres antérieurs jusqu'aux genoux, les postérieurs jusqu'aux jarrets, doivent être le plus long possible, par contre ceux placés au-dessous de ces articulations seront courts si l'on veut pouvoir escompter des allures dégagées, faciles et coulantes. Il est en effet évident que plus le bras de levier devant porter le membre en avant, sera long par rapport à la région concourant à l'extension placée au-dessous, plus régulières, légères et étendues seront les allures. L'aisance et l'étendue de la progression pourront ainsi s'effectuer avec un minimum de fatigue musculaire. Au jugement des membres vus de profil est lié celui de la silhouette générale du sujet, de son équilibre et de sa tenue.

L'épaule doit être exempte d'atrophie musculaire puis de cicatrices et de dépilations, celles situées à sa pointe, si elles sont de date récente et encore sensibles, gêneront sans aucun doute le travail des animaux de trait, il est donc indiqué de les considérer de près. La pointe du coude présente assez souvent des

stigmates d'éponges ou de cicatrices résultant de leur ponction ou de leur extirpation; cette tare gêne le mouvement, en plus de ce qu'elle présente de disgracieux. A son voisinage le passage des sangles doit aussi être indemne de toute excoriation. Pour des chevaux soumis dès le premier jour au travail, avec un harnachement nouveau, de telles blessures, même si elles ne présentent aucune gravité du point de vue thérapeutique, lorsqu'on dispose de temps et de repos suffisants pour les traiter, n'en sont pas moins pour les chevaux de service un aléa méritant d'être pris en sérieuse considération; il en est du reste de même, pour toutes les autres blessures de harnachement.

A ce propos, relevons encore qu'il est absolument blâmable lorsque pendant un service, un cavalier ou un conducteur vient annoncer une blessure de harnachement de fraîche date, de lui laisser entendre qu'on la considère comme sans grande importance, comme c'est encore le cas trop fréquemment. Non seulement on détruit de ce fait tout l'intérêt apporté par le soldat à la surveillance du ou des chevaux qui lui sont confiés, mais on l'incite pour l'avenir à se dispenser d'annoncer les blessures qu'il aurait pu découvrir, et cela peut-être, jusqu'au moment où leur gravité sera telle, qu'elles provoqueront l'indisponibilité complète du patient. Aucune blessure de harnachement ne saurait être considérée comme insignifiante, toutes demandent à être traitées dès le début et nécessitent l'indication urgente et absolue d'en rechercher l'origine et la cause déterminantes. Il y a par conséquent un intérêt de tout premier ordre, à les éliminer sans retard, si l'on tient à conserver à l'unité envers laquelle on est responsable de la bonne condition de son matériel, le plus grand nombre d'animaux aptes au service.

L'avant-bras vu de profil, permet de reconnaître s'il est exempt de tares comme les vessigons tendineux, sur le trajet des extenseurs, à la région antéro-inférieure, légèrement au-dessus du genou. Rebelles à un traitement, ils donnent souvent lieu à de la gêne dans l'allure. Il est évident, — chaque fois que la situation le permet pendant le jugement des membres vus de profil —, qu'il faut s'assurer à ce moment de l'état de la région interne du membre opposé, si l'on veut pouvoir exécuter son examen en ne faisant le tour du cheval qu'une seule fois. Les cicatrices ou les blessures à la face interne de l'avant-bras, peuvent résulter de différentes causes, coups, embarrures; à la région supérieure interne, sur le trajet du nerf médian, les cicatrices pouvant s'y rencontrer seront toujours suspectes,

il est bon de s'assurer par palpation, qu'elles ne sont pas dues à l'opération de la névrectomie du nerf médian, opération déterminant une moins-value considérable du sujet. Le long du radius, les blessures peuvent avoir une gravité sérieuse si elles sont le résultat de coups ayant déterminé une fêture ou une fissure de cet os. Après un repos prolongé, la boiterie peut avoir disparu, il n'est pas rare de la voir réapparaître subitement comme prélude immédiat à une rupture de l'os survenant en plein travail. Celles situées sur les régions charnues, sont loin d'avoir un caractère aussi grave. Au genou vu de profil, sur le trajet des fléchisseurs de même qu'au dessous du pli, apparaissent parfois des vessigons tendineux à la suite d'usure ou de tiraillements. Les conséquences en sont sérieuses, car les boiteries auxquelles ils donnent lieu, sont de longue durée, sinon incurables.

Pour la région du canon, nous avons déjà cité précédemment lors de l'examen de face, les suros pouvant le tarer et dont l'origine peut provenir de tiraillements, de contusions ou d'atteintes. Les premiers offrent en général plus de gravité que les derniers. Cependant lorsque ceux qui résultent de heurts siègent au voisinage des tendons ils en gênent le jeu et peuvent donner lieu à des boiteries rebelles. Il est bon de voir de près tout cheval dont le poil a frisé sur le canon par suite de l'emploi de guêtres ou de flanelles, soit qu'elles sont utilisées pendant le travail ou au repos. C'est dans tous les cas un indice que l'on a voulu ménager quelque chose se rapportant à une particularité de l'allure ou que l'on a cherché à diminuer le volume d'une tare déjà acquise, en la comprimant au moyen de la bande ou encore que cette tare ne permet plus l'emploi du cheval sans ce moyen de contention (nerf-férure par exemple). Néanmoins comme il est aussi d'usage courant ou de mode, même pour des chevaux exempts de tares sur les canons et les tendons, de les travailler sur les obstacles en leur plaçant des flanelles à titre préventif pour atténuer les effets des coups toujours à craindre en pareil cas, il faut tout naturellement en tenir compte dans le jugement que l'on doit porter.

Pour les chevaux utilisés aux allures rapides, la région des tendons est très exposée à souffrir. Il faut donc veiller avec grand soin à son examen. Les tares que l'on peut y observer sont nombreuses et leur gravité compromet souvent toute utilisation rationnelle. A l'état normal, les tendons doivent être bien développés, secs, nets, détachés, fermes et bien trempés. A la suite d'un travail exagéré, apparaissent sous forme d'engorgements

ou d'indurations plus ou moins volumineux, les efforts, tendovaginites, ténosites, tendinites. Il est donc recommandé si l'on constate dans cette région une anomalie quelconque, de palper le trajet des tendons et de veiller à ne pas confondre un simple engorgement œdémateux avec un effort tendineux. Ceci a son importance, car la rédaction du verbal doit être aussi précise que possible et ne permettre aucune confusion entre une tare et une autre. Les affections des tendons, donnant lieu à mille supercheries pour les faire disparaître momentanément, l'expression „blanchir un tendon“ est devenue aussi usuelle que sa mise en pratique, il y a donc indication impérieuse à ne pas négliger cet examen. La boiterie ayant disparu si la commission juge pouvoir accepter le sujet, il y aura lieu d'insérer une réserve à son verbal. En cette occurrence, il est indiqué d'en spécifier exactement le sens et à quelle anomalie elle se rapporte; il n'est pas admissible lorsqu'un cheval a été accepté avec une induration chronique d'un tendon, de se contenter de noter simplement, „sans garantie pour boiterie“, ce serait absolument insuffisant. En pareil cas il faut spécifier, „sans garantie pour boiterie en cas de récidive d'affection tendineuse“, et en désigner la nature. Il en est de même pour un sabot dont la sole est reconnue plate; indiquer simplement „sans garantie“ est aussi une faute. Il faut préciser et dire, „sans garantie pour boiterie résultant de pododermatite consécutive à une contusion de la sole.“

Il faut veiller du reste à ne faire usage des „réserves“ qu'à titre tout à fait exceptionnel et surtout parfaitement motivé. La plupart du temps, elles ne sont mentionnées que pour ne pas avoir à prendre au moment même, une décision définitive, ce qui laisse pour la suite la porte ouverte à des constatations fâcheuses qu'il serait désirable d'éviter. Tout cas suspect demande à être liquidé définitivement de suite, il y a grand avantage à procéder ainsi et à ne pas prendre en service un animal présentant de l'incertitude pour son emploi normal pendant toute la durée du service.

Il est de toute évidence, qu'il sera impossible d'obtenir chaque fois des chevaux parfaits; pour une mobilisation générale on en tiendra compte, non pas en se dispensant de noter leurs tares et leurs défauts, mais comme il s'agira alors, de choisir le moindre entre deux maux, si des chevaux sont acceptés avec nombre de tares et de défauts, après les avoir bien spécifiés, on veillera à classer ces animaux dans les services où ils seront à

même d'être utilisés comme chevaux dits „en cas de besoin“. Exclus des unités où les allures rapides sont de rigueur, il faudra les incorporer aux colonnes de train dont la vitesse de marche sera le pas et dont les étapes se feront sur routes et non pas dans le terrain. Le classement de ces chevaux offrira certainement pour être bien exécuté des difficultés qui ne seront pas de minime importance, aussi les organes chargés de l'assurer doivent-ils être bien pénétrés de l'intérêt qu'il y aura d'y apporter la meilleure attention. Pour les officiers vétérinaires attachés à ces commissions de classement, leurs connaissances en la matière, rendront à ces dernières de précieux services. Comme nos réserves en chevaux se trouveront vite épuisées lors d'une mobilisation générale et que les importations seront de suite suspendues, tout ce qui sera propre à marcher ou jugé apte à pouvoir rendre des services à un titre quelconque fera l'objet d'une réquisition impliquant ensuite l'obligation pour chaque animal de le placer à l'endroit où il pourra rendre les meilleurs services pendant la durée la plus longue.

A la région supérieure des canons dans le pli du genou, des crevasses (malandres) peuvent élire domicile, sur le canon et sur les tendons on observe assez souvent des traces de feux d'aspect variable, des varices encerclant les tendons et immédiatement au-dessus du boulet, sur le bord des fléchisseurs et le trajet des nerfs plantaires, des cicatrices linéaires résultant de la névrectomie haute de ces nerfs dont il est superflu d'indiquer la gravité.

Vu de profil, le boulet doit être sec, large, bien marqué, il est souvent le siège de molettes articulaires ou tendineuses, dont il y a lieu d'évaluer l'importance. Sur sa face interne, les traces d'atteintes consécutives à une allure irrégulière et incorrecte sont fréquentes, elles peuvent aussi résulter des travaux excessifs auxquels le cheval a été soumis, la qualité de l'allure renseigne à ce sujet. Nous avons déjà mentionné les cicatrices de la face antéro-inférieure de l'articulation du boulet se rapportant à l'immobilité.

Le paturon vu de profil, peut aussi présenter des cicatrices suspectes dues à la névrectomie basse; des formes comme déjà relaté, puis des crevasses dans le pli du paturon. Parfois aussi, la région postérieure apparaît comme distendue, pâteuse au toucher, cet engorgement de nature trophique a tendance à gagner tout le pourtour du paturon, très suspect s'il provient d'une dégénérescence consécutive à la névrectomie des plan-

taires, il indique une avulsion ou exongulation prochaine du sabot, excluant le cheval qui en est affecté de tout service. Des traces de feux peuvent aussi être relevées sur le paturon.

Il reste encore à examiner au sabot de profil la direction de ses parois, ses rapports de hauteur, les cicatrices à la couronne, les seimes et les avalures, ces dernières pouvant avoir une importance sérieuse, lorsqu'elles résultent de détériorations que se font les chevaux atteints d'immobilité; pour terminer le pied étant à terre, on juge encore l'état de la ferrure, cet examen se complétera une fois le pied levé, comme suit: L'expert placé en arrière du sabot maintenu par un aide, par le cavalier ou le conducteur, se rend compte de son aplomb par rapport au membre en le laissant tomber depuis le boulet, puis il observe l'état de la sole, celui de la fourchette, des arcs-boutants, des parois et des glômes. C'est à ce moment qu'il faut juger les cartilages latéraux de l'os du pied par palpation; lorsqu'il y a doute sur leur intégrité il faut assurer son diagnostic en les palpant à nouveau, sitôt le pied à terre. L'aplomb du membre est encore rapidement examiné de profil, afin de se rendre compte de son degré d'usure ou de conservation, de sa force, éviter de considérer le tendon comme failli, quand la ligne n'est affectée que par suite d'un développement anormal de l'os crochu et que les tendons au lieu de suivre une ligne légèrement oblique, sont au contraire nets, fermes, secs et bien développés. Tout ce qui peut se rapporter à brassicourt, arqué, genou creu, doit retenir l'attention pour en évaluer l'importance exacte, il est bon aussi d'avoir l'œil ouvert en examinant le genou, pour voir de près les soins de toilette apportés sur sa face antérieure pour dissimuler des cicatrices ou à sa face postérieure pour en diminuer la faiblesse, si ces moyens paraissaient nécessaires.

Ceci terminé, une conversion d'un quart de tour à gauche permet l'examen du membre postérieur correspondant vu de face. De haut en bas on se rend compte de son développement musculaire. Comme tares apparaissent parfois des cicatrices sur la cuisse ou la jambe, au grasset des traces de friction (luxation chronique de la rotule) ou même des vessigons de cette articulation. Les coups identiques à ceux pouvant survenir sur le membre antérieur, peuvent avoir suivant leur lieu d'élection, les mêmes conséquences graves. Parfois entre les cuisses apparaissent sur le plat de celles-ci, des verrues qui sont toujours fâcheuses lorsqu'elles ont tendance à se généraliser. Un regard jeté sur les organes génitaux, fourreau ou mamelle renseigne

sur leur état, se méfier des œdèmes de cette région pouvant indiquer de l'anémie ou une affection cardiaque, sinon une convalescence en cours, à la suite d'une maladie interne; voir s'il n'y a pas de hernies, si le flanc est levreté ou retroussé, puis revenant à l'examen du membre postérieur droit, face externe de la jambe, sur le renflement entre les extenseurs, le prolapsus typique résultant de la résection du nerf péroné, tandis que sur le membre postérieur gauche, face interne, un peu en avant de la corde du tendon d'Achille, la cicatrice de celle du tibial peuvent être reconnus. Inutile d'en relever l'importance. De nouveau sur le membre postérieur droit au jarret face supéro-interne, la tare dénommée courbe sera considérée comme une simple dépréciation pour l'œil si elle ne résulte pas d'un coup. Sur la région de l'éparvin, des traces de feux, de résection de la branche cunéenne ou de dépilations consécutives à des traitements peuvent exister, de même en avant dans le pli du jarret, des traces de crevasses (solandres). Vient ensuite toute la série des vessigons tendineux et articulaires. Les cicatrices de date récente dans la région du jarret vu la proximité de la capsule articulaire doivent retenir sérieusement l'attention.

Sur le canon tout comme à celui du membre antérieur, peuvent se rencontrer les mêmes tares osseuses, suros de différentes formes et provenances; au boulet les molettes tendineuses et articulaires, les blessures du cheval qui se touche ou s'atteint. Les formes phalangiennes, coronaires ou cartilagineuses, puis les particularités du sabot vu de face. Pour l'usure en pince des sabots postérieurs des chevaux qui forgent, se renseigner aux talons des antérieurs, tout cela sans omettre au-dessus ou au-dessous du boulet, les traces de névrectomies des nerfs plantaires.

L'expert se déplace ensuite pour voir le membre de profil, afin d'en juger l'aplomb, puis la force des jarrets, l'état des tendons pouvant comme au membre antérieur révéler des traces d'usure plus ou moins importantes, tendinites, ténosites, tendovaginites. Au jarret la ligne postérieure peut être défigurée par le capelet. Si cette tare n'a pas une gravité excessive, elle n'en est pas moins une dépréciation dont les conséquences s'évaluent suivant l'aspect de cette tumeur et son origine. Est-elle accidentelle? On peut espérer la voir disparaître, non pas rapidement mais peu à peu; est-elle par contre le résultat d'un vice? cheval ayant la mauvaise habitude de ruer contre les bat-flancs ou même à l'attelage, il est évident qu'elle récidivera; non seulement le cheval sera taré du fait de la difformité souvent indé-

lébile, mais elle est encore l'attestation formelle que le cheval est vicieux.

De l'endroit où l'expert est placé, il peut se rendre compte si le jarret accuse un jardon ou une jarde bien que pour la première de ces tares, il se trouvera mieux placé pour la constater lorsqu'il sera placé derrière le cheval. Elle n'a du reste qu'une importance relative. Située à la face externe en arrière et vers le bas de l'articulation du jarret elle est le plus souvent d'après notre manière de voir le résultat de coups que le cheval se donne en ruant, tout particulièrement au moment de l'affouragement. Il est rare qu'elle provoque une boiterie si ce n'est pendant la période d'évolution. Cette tare est très fréquente chez le cheval irlandais une fois soumis au régime de l'écurie sans pour cela nuire à son emploi.

Une autre tare osseuse voisine du jardon puisqu'elle se trouve immédiatement en arrière de celui-ci, est la jarde. Ici encore l'incertitude et l'incompétence de certains, se révèle mieux que jamais, aussi est-il utile peut-être d'en discuter quelque peu.

Si le jardon apparaît le plus souvent sur des jarrets bien conformés, c'est-à-dire larges dans tous les sens, la jarde par contre, est l'apanage de ceux qui sont courts, plats, faibles, étranglés du bas, par conséquent jarrets coudés ayant tout ce qu'il faut pour être considérés comme franchement mauvais. Rien d'étonnant, si des chevaux de selle auxquels on demande avant tout de pouvoir marcher à des allures rapides et d'exécuter en outre de brusques conversions sur leur arrière-main sont sujets à cette tare qui apparaît comme conséquence à des tiraillements sur les ligaments articulaires de contention, tout particulièrement le calcanéo-métatarsien et les tibio-tarsiens, déjà trop faibles et trop peu développés pour pouvoir sur de tels mauvais jarrets, résister utilement aux exigences auxquelles ils doivent faire face.

Il est évident qu'il ne faut pas confondre cette tare avec des exostoses résultant de coups, comme c'est généralement le cas pour le jardon quand la région du jarret est bien conformée, c'est-à-dire longue, large, carrée pour ainsi dire dans tous les sens; naturellement comme pour l'éparvin, cette distinction exige un certain coup d'œil et du jugement. Là il est aussi quelquefois bon de palper, toutes les fois que le profil postérieur du jarret est affecté par le développement d'une protubérance osseuse. Suivant le degré de cette dernière, la tare peut presser seulement ou encercler les tendons fléchisseurs; c'est là que

commencent les incertitudes pour les incompétents. De par son origine, elle ne peut se développer qu'en s'accolant au tendon, toute pression contre ce dernier provoque une certaine gêne, que ce soit plus ou moins, il est certain qu'il faut l'admettre et en tirer les conséquences. Les causes initiales une fois déclenchées, elles agissent de manière ininterrompue si le cheval continue à être utilisé aux allures rapides, la jarde ne peut que gagner en étendue, aussi doit-elle en fin de compte finir par encercler le tendon, augmentant ainsi sa gêne et par conséquent la douleur en résultant. Il serait ridicule de ne lui accorder comme certains le veulent de l'importance que du moment seulement, où elle atteint un développement aussi prononcé. Les Anglais qui, comme les Irlandais, jouissent en matière hippique d'une renommée méritée et sont par conséquent bons juges en la matière, ont une aversion caractéristique des plus prononcées pour cette tare; ils passeront sur nombre d'autres, mais ne pardonneront pas une jarde, disant avec raison que le cheval qui en boîte est exclu à jamais pour tout service de selle un peu sévère. En conséquence, il faut admettre comme jarde, toute exostose empiétant sur le profil de la ligne postérieure d'un jarret mal conformé ainsi que nous l'avons vu précédemment. Faire des réserves à ce sujet est de bonne logique. Des traces de feux peuvent aussi se remarquer sur la région de la jarde, comme du reste sur les tendons fléchisseurs pour les mêmes raisons qu'aux membres antérieurs. L'usage de bandes de flanelle pour le travail ou le repos est aussi d'un emploi habituel; observer si des cicatrices de névrectomies des plantaires existent, bien que ce soit moins fréquent qu'aux membres antérieurs. Au pli du paturon des crevasses et des cicatrices sont fréquentes, de même toutes les anomalies propres au sabot.

Si parfois pendant l'allure du trot, l'expert constate que le cheval ne porte pas la queue, il est sage avant de quitter la place de la lever ou de la faire lever. Ceci permet de se rendre compte de sa fermeté ou de sa paralysie pour une cause quelconque, soit par suite d'une fracture des vertèbres à sa base, résultat probable d'une chute en arrière comme il en est parfois chez certains chevaux qui s'endorment debout. Il n'est pas rare alors, de constater des paralysies secondaires intéressant le rectum et donnant lieu à des obstructions stercorales. De plus il faut profiter à ce moment pour jeter un regard sur le degré de fermeture des sphincters de l'anus et de l'état des organes génitaux. Si l'on examine une jument, cicatrices, tumeurs, écoulements

affectent parfois ces organes; pour le hongre, le raphé peut aussi présenter des cicatrices de ponction de l'urètre.

Il n'est pas inutile de faire lever un pied de derrière, pour se rendre compte de la docilité du sujet s'il semble fouailler de la queue et aussi pour juger des cicatrices de la castration chez le hongre, puis de l'intégrité du sabot, soit que l'on suppose du crapaud, de la pourriture de la fourchette ou un masticage quelconque à la gutta-percha sur la paroi ou la sole. On termine en s'assurant de l'égalité de proéminence de la pointe des fesses; lorsque l'une d'elles a été fracturée, la courbure de la ligne est moins accentuée, une gêne de l'allure n'est pas toujours exclue.

De là, l'expert se place en arrière du cheval pour se rendre compte comme il l'a fait de profil, de l'aplomb du membre en général et pour rechercher les particularités visibles depuis cet endroit; cicatrices ou dépilations résultant de frictions pour diverses boiteries, de même les anomalies et difformités nuisant à la symétrie des deux membres. L'une en particulier se rapporte à la hanche coulée, tare provenant d'une fracture de l'angle externe de l'ilium, elle déprécie le sujet en ce que la croupe de ce côté là, apparaît plus basse et déviée, le saillant de la hanche n'existant plus. Cet accident est le résultat d'une chute ou d'un heurt contre les montants d'une porte d'écurie ou de box. Récent il cause une gêne de l'allure dont on peut inférer une certaine faiblesse dans la suite. La base de la queue peut être le siège de dépilations par suite d'affections cutanées, de même le tronçon peut être plus ou moins dénudé ce qui provoque une moins-value du sujet. L'appendice caudal étant fréquemment le siège d'interventions plus ou moins heureuses, il est bon de s'assurer de son état d'intégrité. Le niquetage peut y avoir été pratiqué soit pour faire porter la queue, soit pour la ramener dans une bonne direction, cicatrices, dépressions et fistules même peuvent subsister et renseigner sur l'intervention pratiquée. L'écourantage s'opérant de moins en moins, les conséquences de l'infection sur le tronçon sont plus rares qu'autrefois, s'il y a eu écourtage récent, il est néanmoins bon de juger de ce qu'il en est. Différentes cicatrices provenant de déchirures musculaires peuvent encore être visibles sur l'arrière-main; pour le cheval de trait, elles laissent suspecter sa docilité. Après avoir encore jeté un regard sur la face interne des deux jarrets, il ne reste plus qu'à se placer de profil pour terminer avec le membre postérieur gauche. Les mêmes opérations s'y déroulent comme il en a été pour le membre postérieur droit.

Le montant de la taxe reste encore à fixer, il est la résultante des constatations faites et des renseignements que l'on a pu demander sur le degré de dressage, puis de l'aptitude pour tel ou tel service et des prix du moment sur le marché. Il est naturellement limité par le maximum de taxe autorisé par les règlements. Il s'agit donc pour les experts de tenir une balance égale entre les intérêts des deux parties, ce serait blamable de chercher à faire sciemment une réduction au profit de l'administration militaire, la valeur représentée par l'animal doit être accordée aussi longtemps qu'elle reste dans les limites prévues à ce sujet.

Nous nous abstiendrons de traiter ici ce qui relève du signalement, ceci rentrant complètement dans l'étude de l'extérieur, la question pouvant être admise comme déjà résolue pour chaque praticien. Suivant la méthode choisie, il peut se présenter certaines variations de minime importance, il faut seulement se souvenir que le signalement doit être rédigé avec précision, en commençant par la robe, ensuite la tête pour finir par le bas; les termes choisis doivent être clairement exprimés. Quant à la nuance de certaines robes, tout ergotage à leur sujet sera du temps perdu; dire par exemple que telle teinte est celle de „la puce évanouie“ ou celle du „flanc de la biche aux abois“ est absolument puéril, le principal pour le signalement c'est de permettre de faire l'identification rapide du sujet pour lequel il a été établi en excluant toute possibilité de confusion.

Conclusions.

Arrivé au terme de cet exposé, nous souhaitons qu'il puisse éviter à nos jeunes camarades certaines difficultés inhérentes aux premiers débuts.

Comme nous l'avons déjà dit, cette relation ne vise nullement à vouloir ériger une règle immuable, bien au contraire, c'est le simple résumé d'observations, hélas! déjà anciennes, que chaque praticien pourra à son gré améliorer, compléter et adapter à ses préférences. L'important est de posséder une méthode bien établie sur la façon de procéder pour accomplir au mieux dans un temps forcément restreint une mission de confiance. Veiller à y consacrer le meilleur de ses facultés, garder bien en mémoire tout ce que l'on a pu observer, le faire consigner ensuite au verbal au moment opportun sont des principes auxquels il faut absolument se tenir si l'on veut faire du bon travail. Se souvenir

en outre que toute estimation doit être complétée par une révision subséquente pour laquelle, à côté de ses observations personnelles, il faudra joindre celles que les organes de la troupe auront pu relever.

Untersuchungen über die Ausbreitungsmöglichkeit der Maul- und Klauenseuche durch Flusswasser.

(Nachschrift zu der Veröffentlichung in Heft 2, 1930, Seite 57.)

Die Veröffentlichung unserer Arbeit „Untersuchungen über die Ausbreitungsmöglichkeit der Maul- und Klauenseuche durch Flusswasser“ scheinen einige Kollegen so auszulegen, als ob wir damit eine endgültige Abklärung über die Verschleppung von Infektionsstoff durch Fluss- und Abwasser hätten geben wollen. Um weitere irrtümliche Auffassungen zu vermeiden, teilen wir mit, dass die Arbeit durch zwei in der Bundesversammlung gestellte Interpellationen über das mehrfache Auftreten von Seuchenfällen in Gehöften längs der Limmat veranlasst wurde. Die Untersuchungen befassten sich deshalb hauptsächlich mit diesen Fällen, und ihr Ergebnis ist in erster Linie als Beantwortung der Interpellationen aufzufassen. Da die Untersuchungen örtlich und zeitlich begrenzt waren, erhebt die Arbeit nicht Anspruch auf eine allseitige Abklärung und will daher zu bereits erschienenen Arbeiten auf diesem Gebiet — wir verweisen z. B. auf die im Heft Nr. 22, Jahrgang 1925, des „Schweizer Archiv für Tierheilkunde“ erschienene einschlägige Abhandlung von Kantonstierarzt B. Höhener, St. Gallen — nicht Stellung nehmen.

Der Erfolg in der Seuchenbekämpfung hängt wesentlich von der gemeinsamen Arbeit zwischen Praktiker und Wissenschaftler ab. Hauptsächlich bei der Maul- und Klauenseuche sind zur genauen Feststellung des ursächlichen Zusammenhangs von Seuchenausbrüchen möglichst umfangreiche Mitteilungen der in der Praxis gemachten Beobachtungen notwendig. Diese Zusammenarbeit bildet eine der Grundlagen, auf denen in der Seuchenbekämpfung weitere für die Praxis wirksame Fortschritte erzielt werden können.

Eidg. Veterinäramt:
Bürgi.